

c) MODULE VIE FEDERALE-VIE CITOYENNE

La formation s'adresse à tous licenciés désireux de participer à la vie d'un club, d'une école de pétanque, d'un comité

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la FFPJP. Elle est obligatoire pour accéder aux formations supérieures :

- Initiateur
- Arbitre départemental
- Gestionnaire de Table de Marque
- Président de Jury

Cette formation se fera sur un module en distanciel asynchrone. L'inscription se fera directement auprès du CNF à partir du site internet fédéral.

Les compétences attendues

- ↪ Connaître le contexte institutionnel et environnemental
- ↪ Connaître le contexte fédéral et associatif de la pétanque et du jeu provençal en France et dans le monde
- ↪ Connaître les obligations en matière d'honorabilité, de lutte contre les violences, lutte contre le séparatisme et le communautarisme
- ↪ Connaître le cursus de formation fédérale
- ↪ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play
- ↪ Agir, intervenir en toute sécurité
- ↪ Cette formation se fera sur un module en distanciel asynchrone. L'inscription se fera directement auprès du CNF à partir du site internet fédéral.

Cette formation délivre une attestation de formation.

Les conditions d'entrée en formation

- ↪ Dossier d'inscription complet
- ↪ Être licencié à la FFPJP
- ↪ Être âgé de 16 ans minimum.
- ↪ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↪ Inclus dans le coût de la formation de gestionnaire de table de marque
- ↪ Gratuit pour les délégués-présidents de jury

a) GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE NIVEAU 1 MODULE CLUB

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions de gestionnaire de table de marque **niveau 1 club** au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Elle est obligatoire pour accéder à la formation supérieure :

- Gestionnaire table de marque niveau 1 module comité

Les compétences attendues

- ↳ Être capable de préparer une compétition
- ↳ Être capable de gérer manuellement une table de marque
- ↳ Être capable de créer une compétition en utilisant le logiciel gestion concours
- ↳ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales
- ↳ Être capable de rappeler et d'appliquer le règlement administratif et sportif fédéral

Cette formation délivre un agrément

Les prérogatives du diplôme

- ↳ Créer et assurer la gestion de la compétition avec le logiciel fédéral
- ↳ Assurer le déroulé de la compétition
- ↳ Tenir le graphique de la compétition

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↳ Être licencié actif à la FFPJP
- ↳ Être titulaire du module fédéral précédent (tronc commun-module citoyen et vie fédérale)
- ↳ Être âgé de 18 ans minimum
- ↳ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois

Certification :

Exercice de contrôle

Le candidat en recyclage ou « expérimenté » (tel que défini dans les modalités d'obtention de l'agrément) doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ 60€ en formation initiale (correspondant aux frais du module club + module comité)
- ↳ 30€ en recyclage ou remise à niveau (correspondant aux frais du module club + module comité)

b) GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE

NIVEAU 1 MODULE COMITE

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions de gestionnaire de table de marque **niveau 1 comité** au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Elle est obligatoire pour accéder à la formation supérieure :

- Gestionnaire table de marque niveau 2 module national

Les compétences attendues

- ↳ Être capable de préparer une compétition
- ↳ Être capable de gérer manuellement une table de marque
- ↳ Être capable de créer une compétition en utilisant le logiciel gestion concours
- ↳ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales
- ↳ Être capable de rappeler et d'appliquer le règlement administratif et sportif fédéral

Cette formation délivre un agrément

Les prérogatives du diplôme

- ↳ Créer et assurer la gestion de la compétition avec le logiciel fédéral
- ↳ Assurer le déroulé de la compétition
- ↳ Tenir le graphique de la compétition

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↳ Être licencié actif à la FFPJP
- ↳ Être titulaire du module fédéral précédent (tronc commun-module citoyen et vie fédérale)
- ↳ Être âgé de 18 ans minimum
- ↳ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois

Certification :

Exercice de contrôle

Le candidat en recyclage ou « expérimenté » (tel que défini dans les modalités d'obtention de l'agrément) doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

c) GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE NIVEAU 2 MODULE NATIONAL

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions de gestionnaire de table de marque niveau 2 au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Les compétences attendues

- ↳ Être capable de préparer une compétition
- ↳ Être capable de gérer manuellement une table de marque
- ↳ Être capable de créer une compétition en utilisant le logiciel gestion concours
- ↳ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales
- ↳ Être capable de rappeler et d'appliquer le règlement administratif et sportif fédéral

Cette formation délivre un agrément

Les prérogatives du diplôme

- ↳ Créer et assurer la gestion de la compétition avec le logiciel fédéral
- ↳ Assurer le déroulé de la compétition
- ↳ Tenir le graphique de la compétition

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↳ Être titulaire de l'agrément gestionnaire table de marque niveau 1
- ↳ Être licencié actif à la FFPJP
- ↳ Être âgé de 18 ans minimum
- ↳ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois

Certification :

Une épreuve pratique d'une durée totale de 45 mn

- ↳ Epreuve : gestion d'un concours intégral fictif en swiss system à 32 équipes. Le candidat doit créer la compétition et la gérer jusqu'à sa clôture (sauvegarde de la compétition et envoi des résultats par GCZ)

Le candidat en recyclage ou « expérimenté » (tel que défini dans les modalités d'obtention de l'agrément) doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ 20€ en formation initiale
- ↳ 10€ en recyclage ou remise à niveau

d) DELEGUE-PRESIDENT DE JURY

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions de délégué-président de jury au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Les compétences attendues

- ↪ Être capable de gérer une compétition
- ↪ Être capable de présider un jury et de faire appliquer ses décisions
- ↪ Être capable de rappeler et faire appliquer le règlement administratif et sportif fédéral
- ↪ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales

Cette formation délivre un agrément

Les prérogatives du diplôme

- ↪ Constituer et présider le jury de compétition
- ↪ Vérifier le montant et la répartition des indemnités
- ↪ Contrôler la conformité réglementaire de la compétition
- ↪ Superviser la compétition

Les conditions d'entrée en formation

- ↪ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↪ Être titulaire du module fédéral précédent (tronc commun-module citoyen et vie fédérale)
- ↪ Être licencié actif à la FFPJP
- ↪ Être âgé de 18 ans minimum
- ↪ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ↪ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

Certification :

L'agrément de délégué-président de jury s'obtient par le suivi de l'intégralité de la formation. Ce dispositif de formation fait l'objet d'une attestation de formation, il n'y a pas d'examen de fin de formation.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

Il n'y a aucun coût pédagogique pour assister à cette formation, elle est totalement gratuite. Une carte et un diplôme seront délivrés en fin de formation.